

LA BENISSON DIEU

Bulletin municipal





Sommaire

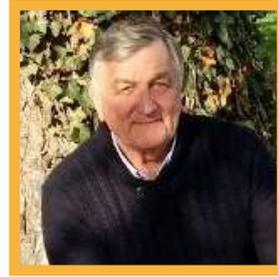
- L'édito du Maire Page 3
- Etat civil 2021 Page 4
- Secrétariat de Mairie..... Page 5
- Travaux 2021 et projets 2022..... Page 6 et 7
- Démarches administratives et infos utiles Page 8 et 9
- Le budget communal..... Page 10
- Site Internet Page 10 et 11
- L'école de La Bénisson Dieu..... Page 12
- Bien vivre à la Bénisson Dieu Page 13
- Rétrospective 2021 Page 14 et 15
- Agenda 2022 Page 16

Bonne lecture !





L'Edito du Maire



Bonjour à tous,

Malheureusement les années se suivent et se ressemblent, nous devons annuler une fois encore la cérémonie traditionnelle des vœux et 2022 nous apporte son lot de gestes barrières et d'isolation pour certains.

Toute l'équipe municipale tient à vous présenter cependant ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Nous débutons celle-ci avec une nouvelle secrétaire, Madame Sandrine Roffat, remplace Danielle Besson qui profite de ses vacances avant son départ à la retraite en Avril prochain.

Nous avons poursuivi les travaux planifiés : Parmi ceux-ci, le changement de la chaudière de l'école par une chaudière à granulés fut le plus important. Nous avons également entrepris une rénovation des salles de classe en peinture .

Durant le mois de Janvier nous aménagerons le Parking de la salle d'animation et espérons pouvoir la louer plus souvent.

Nous souhaitons que nos associations soient les plus dynamiques possibles et nous les encouragerons pour la réussite de leurs manifestations.

Prenez bien soin de vous et de vos proches

Alain Godinot

Secrétariat de Mairie

Ouverture les lundi, mardi, jeudi
de 8h00 à 16h00 et le vendredi
de 11h à 17h

12 rue Bernard de Clairvaux
42720 LA BENISSON DIEU
04.77.66.64.44



mairie@la-benisson-dieu.fr
<http://www.facebook.com/labenissondieu>





Naissances

Anaé FEUGERE
le 9 Février 2021

Alma SCHERRER
le 1er Avril 2021

Constance GENETTE
le 17 novembre 2021

Owen, Nicolas MARTIN
le 24 Décembre 2021

Lisandro, Helder NUNES
le 29 Décembre 2021



Tous ces beaux bébés ont reçu le traditionnel cadeau de bienvenue en ce début d'année !



Anaé



Alma



Constance



Owen



Lisandro



Mariages

Valentine DELECOURT et Edouard MENUT
le 10 Septembre 2021

Nathalie CAFFIN et Patrick MOREL
le 18 Septembre 2021

Lauriane MURAT et Yoann VERNY
le 25 Septembre 2021

Nous adressons également tous nos voeux de bonheur à Christophe notre agent communal saisonnier qui s'est marié cette année !



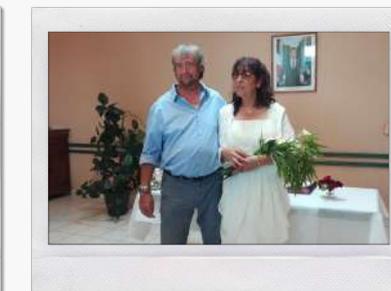
valentine et Edouard



Nathalie et Patrick



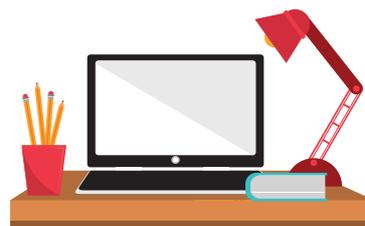
Lauriane et Yoann



Décès

M. Joanny GAILLARD : le 30 Mars 2021

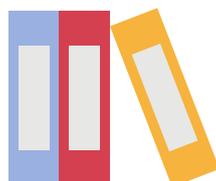
Mme Marie-Louise CLERC : le 27 Aout 2021



La fin de l'année 2021 a marqué le terme de la carrière professionnelle de Danielle Besson.

Après 31 ans à assurer le fonctionnement du secrétariat de mairie et après avoir connu 4 maires successifs, elle va pouvoir bénéficier de quelques semaines de congés bien mérités avant de faire valoir ses droits à la retraite.

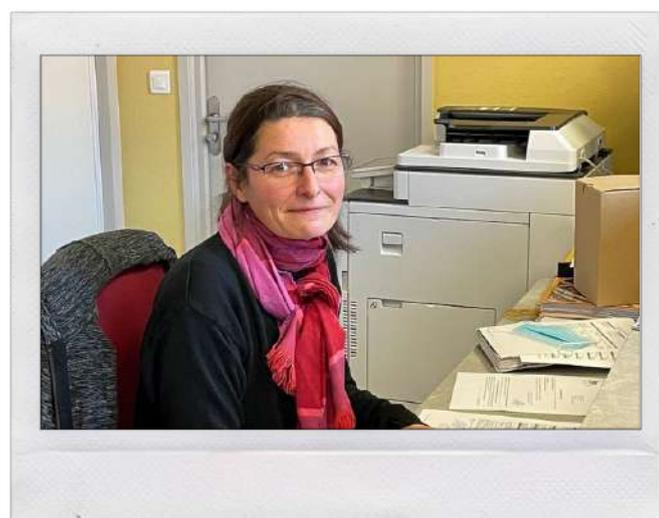
Nous espérons que les prochains jours nous permettront de fêter ce départ et de pouvoir la remercier plus officiellement pour tout le travail accompli au service des Bayerots.



Depuis le 3 Janvier 2022, Sandrine Roffat a repris le poste. Au terme d'un congé parental, elle a suivi une formation lui permettant d'accéder à la fonction qu'elle souhaitait.

La période d'adaptation et de prise de poste est encore en cours mais son énergie et son envie de se mettre au service de la population et du conseil municipal sont très appréciés.

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle se plâirât dans notre beau village !



Travaux 2021 et projets 2022

En 2021, les principaux travaux réalisés sur la commune ont concerné l'école avec le remplacement de la chaudière et la réfection de la classe de Maternelle ainsi que des travaux de voirie



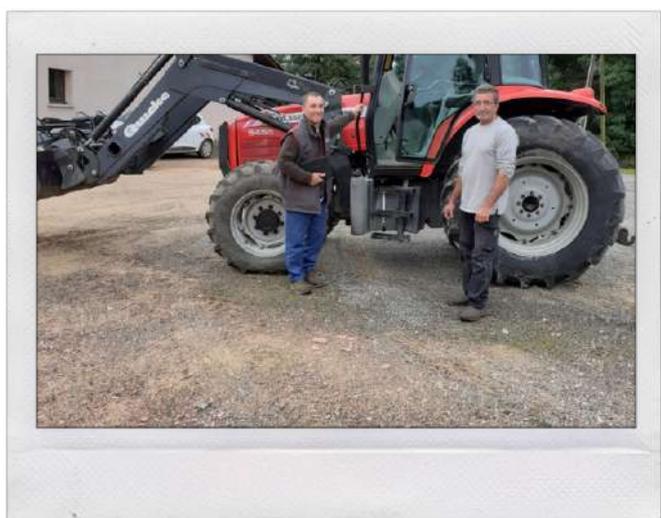
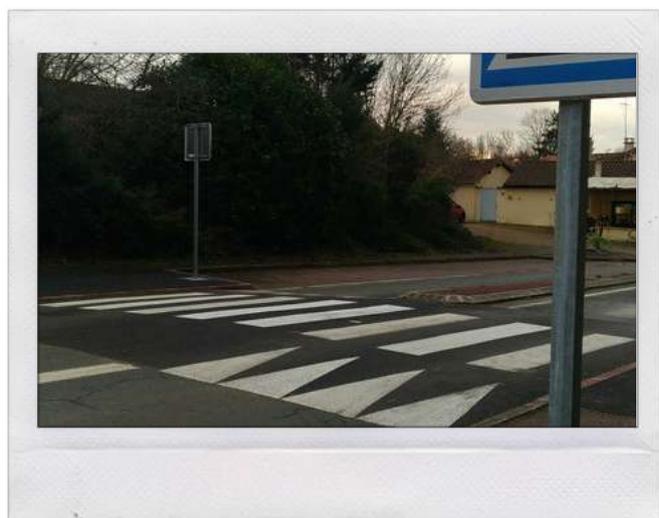
Voirie 2021

Investissement : 34 545 euros HT
Financé en partie par une subvention du
Département de la Loire



Ralentisseur D4

Investissement : 16 253 euros HT
Financé en partie par une subvention de
l'Etat (Amende de police)



Tracteur

Investissement : 29 500 euros HT
Autofinancé

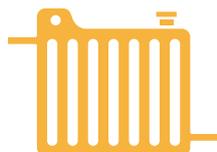


Les principaux travaux 2021 et projets 2022

Chaudière de l'école

Investissement : 62 124 euros HT

Financé en partie par des subventions de
La Région Auvergne-Rhône-Alpes et du
Département de la Loire



changement de la chaudière



Rénovation des salles de classes Peinture et électricité

Investissement : 24 694 euros HT

Financé en partie par des subventions de
La Région Auvergne-Rhône-Alpes et du
Département de la Loire



Pour 2022, les principaux travaux prévus sont :

- les travaux dans notre Abbaye : entretien des cloches et réparation d'une partie de la chapelle de Nerestang
- la Voirie : la Route des Cours (du chemin de la Tuilière au Bois Cartal) , le Chemin de la Brissode et la route de la Tuilière.
- la réfection de l'école avec les peintures dans la classe élémentaire, la salle d'évolution, le bureau de la directrice et la cantine.
- Remplacement d'une pompe de relevage de la station d'épuration
- le parking de la salle des fêtes : projet que nous vous avons déjà évoqué l'année dernière. Celui-ci a été légèrement modifié pour augmenter le nombre de places : les travaux s'achèvent ce début d'année



Parking de la salle des fêtes

Parking de la salle des fêtes

Investissement : 47 542 euros HT

Financé en partie par des subventions de
La Région Auvergne-Rhône-Alpes et du
Département de la Loire





Carte Nationale d'identité et Passeport

Pré-demande à faire sur www.passeport.ants.gouv.fr ou via France Connect OU dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : à Charlieu sur rendez-vous uniquement (04.77.69.33.89) ou à Roanne, pour les Mairies les plus proches.



Pour une première demande :

- Pré-demande ou cerfa rempli
- Copie récente de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 1 an à la date de la demande
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non scannée, non découpée) conforme aux normes
- livret de famille, jugement de divorce (si nécessaire), copie de la carte nationale d'identité ou passeport du représentant légal : **pour les mineurs uniquement**

Renouvellement :

- Idem une première demande, hormis l'acte de naissance
- Copie de l'ancienne carte (gratuit) ou certificat de perte ou de vol fait au guichet lors de a demande (timbre fiscal à 25 € - timbres dématérialisés sur timbre.impots.gouv.fr)

Modification :

- Mêmes pièces que pour un renouvellement
- Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile, acte de mariage, jugement de divorce ..

Pour les passeports uniquement :

- Timbre fiscal dématérialisé : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur de 14 ans ou moins)

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature



Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur www.majdc.fr ou sur www.defense.gouv.fr pour tous les jeunes nés en 2005 , et ce dans le trimestre de leur 16 ans.

Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille
- 1 notice individuelle à retirer en Mairie



Inscription sur les listes électorales

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie à partir de 18 ans

Vous devrez fournir :

- Cerfa 12669*02 ou en ligne sur www.service-public.fr
- Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile

Les demandes sont à déposer toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections



Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (cerfa 15725*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)



Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .

Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaire (pour + d'informations www.service-public.fr)



Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Posibilité de réaliser vos démarches en ligne <https://charlieu-belmont-geosphere.fr/guichet-unique>
Se renseigner en mairie.

Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr



Vaccination contre la COVID-19

Les informations relatives aux modalités de vaccination et les adresses des centres de vaccination sont disponibles sur www.sante.fr

Vous n'avez pas accès à internet ? Prenez contact avec la Mairie.



Elections présidentielles et législatives

Les prochaines élections présidentielles sont prévues les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 Juin



Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte les lundis de 16h à 18h et le vendredi de 17h30 à 19h.

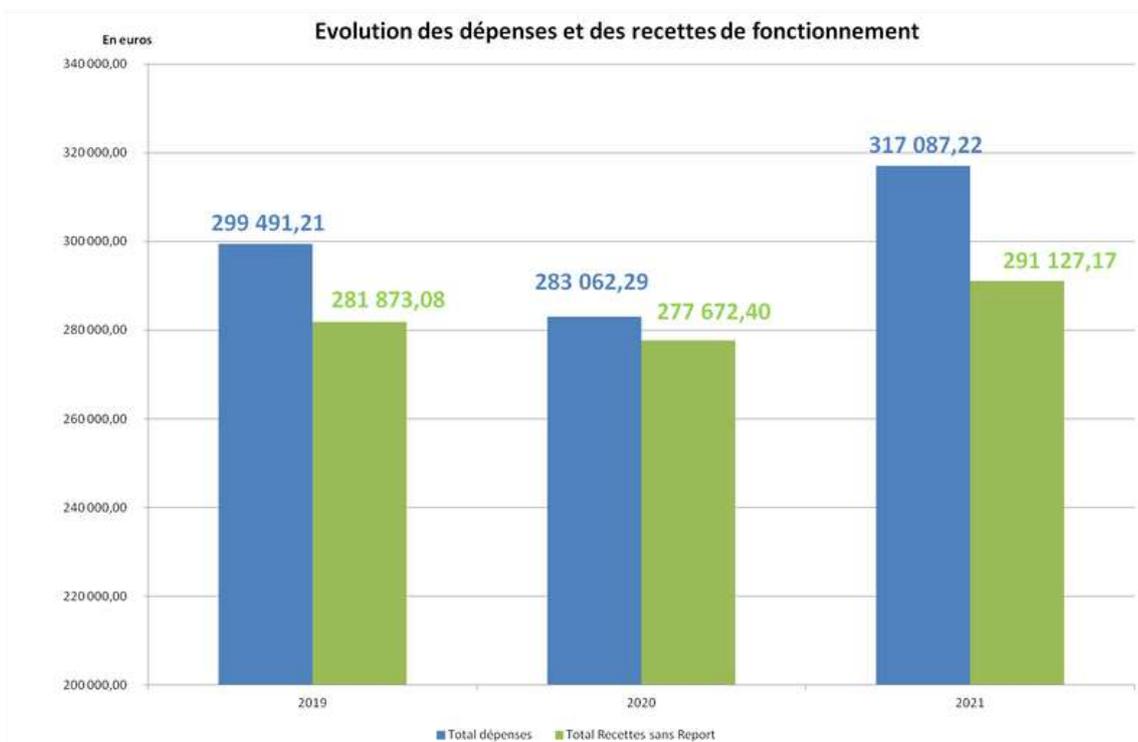
L'ouverture sur rendez-vous et le portage à domicile sont toujours possibles au 06.23.22.47.34



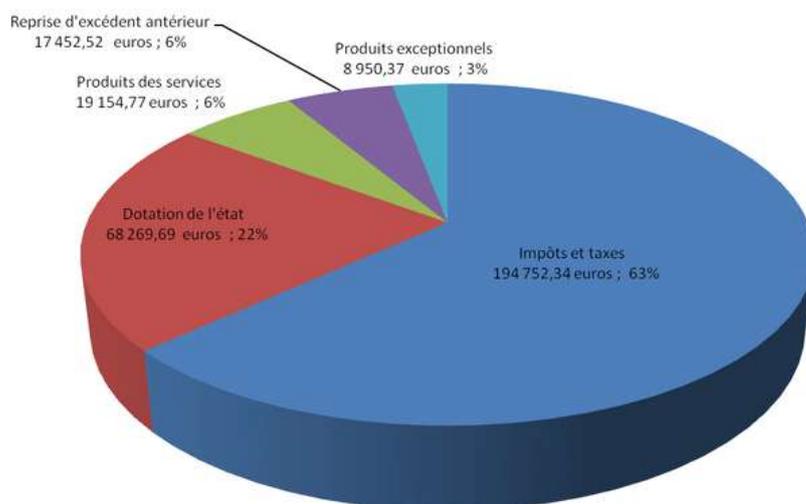
Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

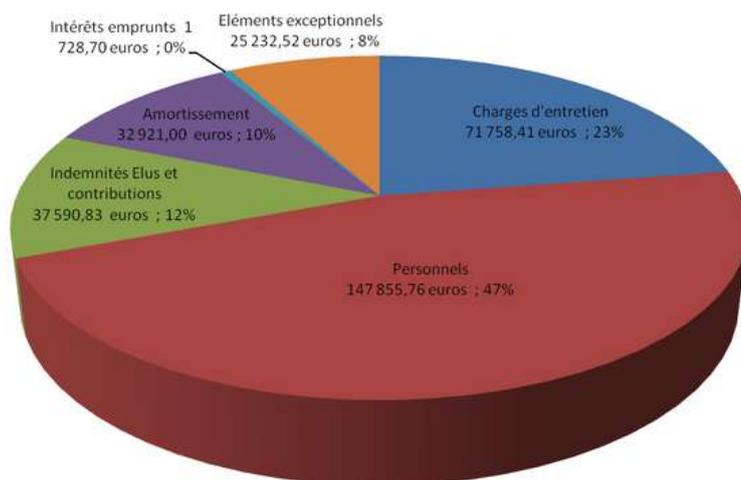
Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : www.service-public.fr, ou www.anah.fr.



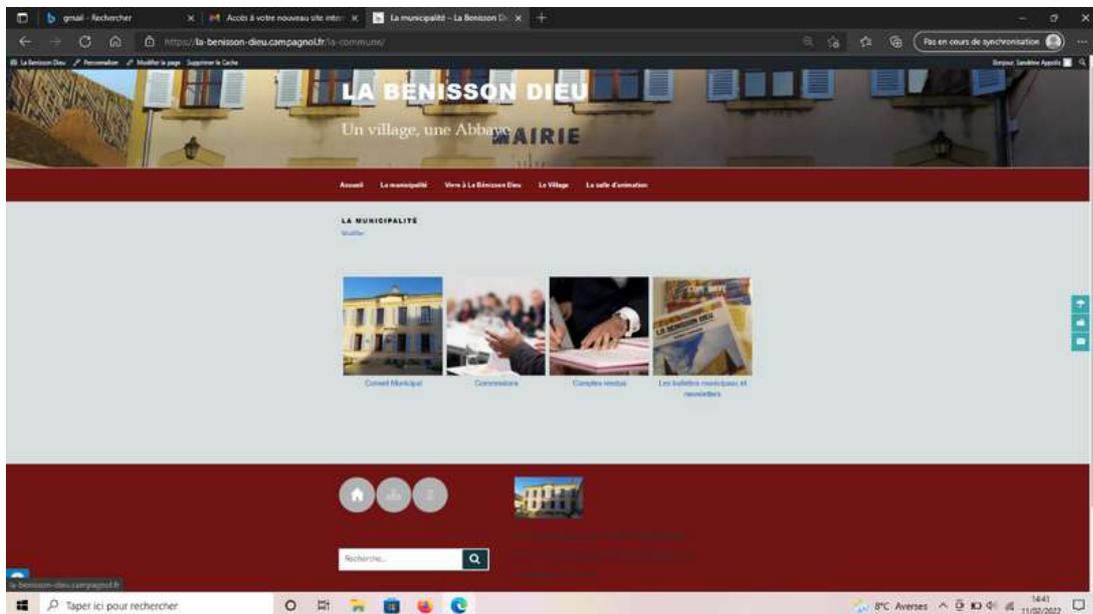
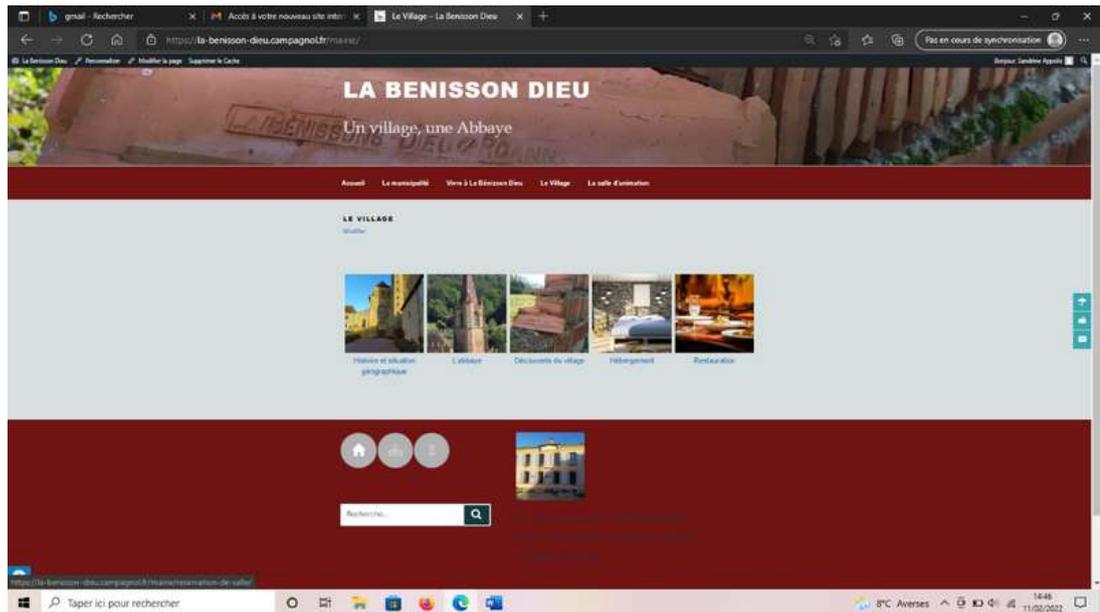
Recette Fonctionnement 2021



Dépenses de fonctionnement 2021



Lancement du site Internet



Vous pouvez désormais retrouver toutes les informations et les actualités de la commune sur le site Internet de la Bénisson-Dieu dont vous pouvez découvrir les premières images.

Le site se veut évolutif, nous restons à l'écoute de vos remarques et suggestions pour l'améliorer.

Pour vous connecter : <https://la-benisson-dieu.fr/>

Bonne navigation à tous et à toutes !



Lancement réussi le 25 février !



Plein de beaux projets à l'école en 2021 !

- la compagnie "Courir à la catastrophe" présente 5 semaines dans notre école pour créer et jouer une pièce de théâtre.
 - Une initiation au cirque financée par le Chemin des écoliers avec la Compagnie Tempo
 - Une course pour l'association ELA
 - Nettoyons la Nature
 - Le jardin potager (avec l'aide de Gérard)
- Merci aux maîtresses pour tous ces beaux projets !



Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2020 doivent être inscrits auprès de la Directrice de l'école Madame Valérie BLEROT et de la Mairie.



Service périscolaire

Le service périscolaire est assuré en période scolaire selon les créneaux suivants :

le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 7h30 à 8h20

- de 11h30 à 13h20 (cantine)

- de 16h30 à 18h30

et le mercredi de 7h30 à 18h30

Les inscriptions ont lieu avant la rentrée et auprès de la Mairie.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles.





Bricoleurs et/ou jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse perceuse, raboteuse, ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Donc INTERDIT les dimanches après-midi.

En cas de non-respect de l'arrêté préfectoral n°2000/074 du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, une procédure judiciaire peut être relevée par les services de Gendarmerie.



Haies et racines

Les haies et racines bordant les routes et chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. L'entretien doit se faire autant de fois que nécessaire et doit être effectué dans tous les cas avant le 30 septembre.

En cas de manquement à cette réglementation, Les propriétaires recevront une mise en demeure.

Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, au frais du propriétaire.



Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit.

Ils doivent être déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.



Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, tels qu'aboïement ou intrusion dans les propriétés privées.

Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories et l'enregistrement de ces chiens doit être fait en mairie.

Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.



Stop aux cambriolages

Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.

Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).

Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle. Tel : 04.77.60.04.44



Yisite de notre sénateur
M. Tissot



Jérémy Lacroix et Clotilde Robin,
nos conseillers départementaux

21 et 22 Août Première édition
des Médiévales



5 et 19 Octobre : entraînement du GRMP
Descente d'une civière du haut du clocher



Restrospective 2021 - la suite



25 Septembre Les Classes en 1



6 Novembre Vente de boudin organisée par Festibaye



11 Novembre : Commémoration



13 Novembre : Repas des anciens



19 Novembre Claire Yan Kinh à la bibliothèque



4 Décembre Téléthon organisé par Festibaye et le Chemin des écoliers



8 Décembre Kamishibai à la bibliothèque

Agenda 2022

Vous trouverez ci-après les différentes manifestations actuellement prévues au cours de l'année 2022.

Selon l'évolution des conditions sanitaires, nous vous tiendrons informés de leur tenue, de leur annulation ou des conditions particulières dans lesquelles elles se dérouleront.



Dimanche 10 avril : Elections présidentielles 1er tour



Dimanche 24 avril : Elections présidentielles 2ème tour



Dimanche 8 mai : Commémoration au monument aux morts



Jeudi 12 mai : Concert des petits chanteurs à la Croix de Bois



Samedi 11 juin : Festibaye



Dimanche 12 juin : Elections legislatives 1er tour



Dimanche 19 juin : Elections législatives 2e tour



Samedi et Dimanche 20 et 21 Août : Deuxième édition des médiévales



Jeudi 11 novembre : Commémoration



Samedi 3 décembre : Téléthon

**20
22**

Et tous les
mercredis
de 13h30 à 14h30
Marché Place des
Abbesses

